

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Juillet 1876.

LE CONFLIT ORIENTAL.

Les nouvelles sont aussi énigmatiques que jamais. Les dépêches officielles turques n'inspirent de confiance à personne, pas même aux sujets musulmans du sultan Mourad ; les télégrammes serbes ne précisent rien, laissent tout à deviner, et ceux qui sont expédiés de Belgrade, de Raguse, à la presse étrangère, reproduisant les bruits les plus discordants, ne font qu'embrouiller les choses au lieu de nous fournir des éléments pour les éclaircir.

Voilà où nous en sommes, en ce temps de communications rapides et instantanées, de chemins de fer, de télégraphes électriques et de machines à vapeur inondant l'Europe de journaux, tous à l'affût de nouvelles, et condamnés trop souvent à donner au public l'ombre au lieu de la proie.

Au-dessus des faits militaires et de la situation respective des Slaves et des Turcs, planent les négociations diplomatiques et les résolutions des grandes puissances. Ici, point d'exactitude ; tous les cabinets déclarent, d'un commun accord, que si la guerre règne sur les confins de la Serbie, l'Europe n'a aucune appréhension à concevoir. La paix générale, disent-ils, sera efficacement sauvegardée.

Le prince Gortschakoff l'affirme ; le comte Andrassy l'atteste ; le ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie n'est pas moins convaincu, et le chef du Foreign-Office jure ses grands dieux qu'en prêtant un appui moral à la Turquie il n'a pas songé un seul instant à faire sortir de la diplomatie un conflit par les armes ! Pas d'intervention ! répètent-ils tous en chœur, et nous sommes pour notre part assez portés à regarder comme sincères ces démonstrations gouvernementales.

Tous les pays, en effet, sont intéressés au maintien de la paix. La Russie n'a pas complètement achevé sa réorganisation militaire ; ses finances laissent à désirer, et la question orientale ne lui paraît pas suffisamment mûre. L'Angleterre n'a pas d'armée de terre et les fortes alliances lui font défaut ; la France ne veut pas sortir de son recueillement ; l'Italie a trop à faire à l'intérieur pour s'engager dans des aventures, et l'Autriche a tout intérêt à ne pas réveiller le Sphinx prussien qui paraît sommeiller à ses portes.

Telle est la situation, et nous souhaitons qu'il ne s'y introduise aucun élément de trouble et de discorde. Mais nous avons toujours à compter avec l'imprévu, et l'Europe ne se sent pas assez complètement rassurée pour oublier le vieil adage : *Si vis pacem para bellum*, qui l'oblige depuis tant d'années à se ruiner pour la paix armée.

Ces armements ont produit à Constantinople une impression des plus vives. On se demande dans la capitale de la Turquie si les puissances ont l'intention bien arrêtée de ne pas violer le principe de non-intervention.

« On arme en Russie, écrit-on de cette ville à l'Indépendance belge, le gouvernement russe concentre à Kertch, dans la mer Noire, des forces considérables. A Cronstadt, il met sa flotte et ses fortifications en état. On arme beaucoup aussi en Angleterre, et l'Italie semble aussi vouloir organiser ses forces. Les Turcs voient tout cela et n'osent pas se fier aux assurances pacifiques qu'on leur donne. Il y a quelques jours encore, les Serbes et les Monténégrins protestaient de leur ferme résolution de vivre en paix avec la Porte. » (Opinion.)

Chronique générale.

L'intention manifestée par M. le maréchal de Mac-Mahon de convoquer les Chambres en session extraordinaire après la session des conseils généraux, si le budget

n'est pas voté, est considérée comme un avis à la Chambre d'activer ses travaux.

M. Scrépel, républicain radical, a été élu dimanche député de la troisième circonscription de Lille par 5,284 voix contre 4,224 données à M. Catteau, conservateur.

L'Echo universel, journal républicain, éprouve un vif chagrin de l'invalidation de M. le comte de Mun ; d'abord, parce qu'elle est injuste, et puis, parce qu'il y voit une déclaration de guerre qui peut amener des représailles.

Voici comment s'exprime l'Echo :

« Nous nous garderons bien de suspecter l'impartialité des députés qui ont voté contre la validation ; ils ont assurément prononcé selon leur conscience. On doit d'autant plus le supposer qu'à ne considérer les choses qu'au point de vue politique, l'ami et l'émule de M. Keller devait moins déplaire à la majorité que son concurrent bonapartiste, surtout après que les déclarations de M. Keller ont été si chaudement applaudies par la gauche. Mais on aura beau faire, le public qui voit partout des questions politiques, croira découvrir dans le vote d'hier une sorte de déclaration de guerre au clergé. Là est le danger, et c'est un danger plus grand qu'on ne pense. »

« On pouvait craindre que M. de Mun, séduit par le plaisir qu'un brillant et fougueux esprit prend à soutenir des thèses générales et hardies, affirmât les droits politiques du clergé de façon à soulever des questions sur lesquelles la Chambre aurait dû se prononcer en invalidant son élection. Il n'en rien été, et l'honorable député de Pontivy a sagement évité l'écueil théologique ; il n'a point fait de déclaration de principes inacceptables, il s'est défendu sur le terrain des faits, avec beaucoup de modération, avec une grande sobriété doctrinale. On n'avait donc aucune prétention théocra-

tique à repousser ; on n'avait à se préoccuper que de l'élection en elle-même.

« Or, l'élection, en elle-même, méritait d'être validée. La commission d'enquête s'est sans doute acquittée de sa tâche très-consciencieusement. Mais elle était exposée à tant de pièges, qu'il lui était difficile de n'y pas tomber, et qu'elle y est tombée en effet. Elle a reçu des dépositions spontanées dont elle n'a pu contrôler la valeur avec une suffisante précision.

« De là cet échafaudage peu solide dont le refus des sacrements formait le couronnement romanesque. Sans doute, le clergé est intervenu dans une certaine mesure. Cela est fâcheux, mais c'était inévitable, et, dans le cas présent, assez excusable. L'un des deux concurrents était un membre du clergé, qui le repoussait et ne voulait pas être représenté par lui. Le silence et l'abstention absolue avaient donné lieu à une confusion intolérable ; il y avait tout au moins un malentendu à dissiper. C'est à cela, en somme, que s'est borné le rôle des ministres du culte ; ils ont éprouvé le besoin d'affirmer que leur collègue n'était pas leur candidat. L'intervention, qui eût été plus choquante contre un candidat laïque, devenait naturelle contre un prêtre qui n'agréait pas aux catholiques. On a toujours le droit de faire savoir qu'on n'est pas complice de ce qu'on blâme, quand la complicité peut être supposée. Il nous semble que le caractère clérical du candidat contre lequel aurait été exercée l'influence cléricale devait suffire à lever tous les scrupules et à décider la validation. . . »

La réfutation présentée par M. de Mun des faits allégués dans le rapport de M. Turquet a été si complète, si décisive, que le rapporteur n'a rien trouvé à répondre.

« Tout à l'heure, a dit M. Turquet, l'honorable comte de Mun vous disait que ; parmi toutes ces dépositions, il y en avait un grand nombre qui avaient été reçues peut-être un peu trop à la légère ; que les commissaires enquêteurs n'avaient pas suf-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MEMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Geneviève était déjà debout, préparant les habits apportés la veille par madame Lefort. Elle ne fit aucune plainte, n'exprima aucun regret ; c'était une brave nature, qui ne remettait jamais en question ce qu'elle croyait nécessaire.

Quand Marianne se réveilla, elle se mit à lui revêtir en silence son nouveau costume. La petite fille exprima d'abord sa surprise : elle voulait savoir pourquoi on lui donnait ces beaux habits de demoiselle ; mais sa mère, qui étouffait ses sanglots, ne pouvait répondre.

L'étonnement de Marianne fit bientôt place à l'admiration ; elle poussait des cris de joie à chaque nouveau détail de toilette. Espérant tempérer un peu ces transports, je lui dis qu'elle allait nous quitter et partir avec madame Lefort ; mais cette nouvelle la laissa presque indifférente. Geneviève me lança un triste regard.

L'enfant continuait elle-même sa toilette et racontait tout haut ses espérances : elle aurait une place dans la calèche découverte de madame Lefort ; toutes les petites filles du village la verraient dans son nouveau costume ; on allait la prendre pour une demoiselle ! Et comme sa mère, qui venait d'achever, voulut la serrer une dernière fois dans ses bras, elle se dégagea en l'avertissant de ne point friper sa collerette.

Geneviève poussa un faible cri et fondit en larmes. J'avais moi-même tressailli ; un rideau venait de se déchirer devant moi et de me laisser voir tout ce que je n'avais pas aperçu jusqu'alors.

Je pris l'enfant par la main, je la fis entrer vivement dans la pièce voisine, et je revins vers la mère qui continuait à pleurer.

— Ecoute, lui dis-je à demi-voix, nous nous sommes décidés à donner l'enfant dans son intérêt ; mais il faut savoir si, en voulant lui être utiles, nous n'allons pas lui faire de mal !

— Ah ! tu as donc vu . . . comme moi ? . . . bégaya Geneviève.

— J'ai vu, repris-je, que le bel habit lui faisait oublier qu'elle allait vivre loin de nous, et que la vanité lui étouffait déjà le cœur.

— Elle aime mieux sa toilette que mes baisers ! dit la mère en sanglotant.

— Et nous ne faisons que commencer, ajoutai-je. On peut à toute force se priver de l'enfant qu'on

aime, mais non pas consentir à sa corruption. Je ne veux pas que Marianne devienne plus riche, si c'est à condition de devenir plus mauvaise. Hier nous n'avions vu qu'un côté de la chose, celui de l'intérêt ; il y en a un autre plus grave, celui de la moralité. En vivant comme une demoiselle, l'enfant oubliera bien vite d'où elle vient ; qui sait si elle n'arrivera pas à en avoir honte ? Cela ne peut pas être, cela ne sera pas ! Va lui ôter son costume, Geneviève, et reste sa mère afin qu'elle reste digne d'être la fille.

La pauvre femme se jeta dans mes bras et courut déshabiller la petite.

Nous laissâmes partir madame Lefort sans lui faire d'adieux, ainsi qu'elle nous en avait priés ; mais j'écrivis pour lui expliquer le mieux possible ce qui nous était arrivé.

Elle ne répondit rien, et nous n'en entendîmes plus parler ; elle n'avait pu, sans doute, nous pardonner notre refus.

Cependant l'architecte auquel je devais ma position à Montmorency me continuait sa bonne volonté. Il me donnait tous les travaux dont il pouvait disposer, et ne négligeait aucune occasion d'accroître mes bénéfices.

Je le regardais comme le véritable auteur de ma réussite, et je ne souhaitais rien tant que de le voir prospérer.

Par malheur, c'était un homme que le plaisir en-

trainait. Confiant dans sa science et dans son activité, il croyait pouvoir faire face à tout, et ne comptait jamais avec ses fantaisies.

L'habitation d'été qu'il avait construite à Montmorency était devenue le rendez-vous d'une société brillante. Ce n'étaient que fêtes et festins, sans parler des équipages et du jeu.

Je m'aperçus bientôt que ses affaires s'embarassaient : il faisait attendre les paiements, demandait des avances, acceptait toutes les entreprises.

Son crédit en souffrit d'abord, puis sa réputation : on parlait à demi-voix d'états de frais grossis, de pots-de-vin reçus ; mais je repoussais ces accusations comme d'odieuses calomnies. Pour ma part, j'avais toujours trouvé M. Dupré facile en affaires, mais loyal.

Une compagnie parisienne lui avait confié, depuis deux années, la direction d'une briqueterie et de carrières dont l'exploitation avait pris, grâce à son activité, de très-grandes proportions.

Cependant l'entreprise, prospère en apparence, n'avait réalisé jusqu'alors aucun bénéfice. Les intéressés supposèrent que les absences fréquentes et forcées de M. Dupré favorisaient l'infidélité de quelque employé inférieur ; ils pensèrent qu'une surveillance de détail était indispensable, et me la firent proposer.

Avant d'accepter, je voulus consulter M. Dupré

fisamment été éclairés sur les antécédents, la valeur morale, la situation dans le pays des témoins entendus.

» A ces arguments, je n'ai personnellement rien à répondre.

» L'honorable président de la commission siège sur ces bancs : si l'on veut attaquer la sincérité et l'impartialité de l'enquête locale, c'est à celui qui l'a dirigée que je laisse le soin de la défendre. »

Et plus loin :

« Aux témoignages de l'enquête, M. le comte de Mun oppose la dénégation des ecclésiastiques auxquels on reproche ces faits. C'est à l'honorable M. Bethmont, président de la commission, de répondre sur ce point. »

M. Bethmont, mis ainsi directement en cause comme président de la commission d'enquête, n'a pas répondu à la tribune ; il a fait plus : il a voté contre les conclusions de M. Turquet.

M. Bethmont, qui connaissait ce que valent les témoignages recueillis par les enquêteurs, a voté pour M. de Mun.

La question nous paraît jugée.

Seulement, on aurait pu désirer de M. Bethmont qu'il eût le courage de faire connaître son opinion. Nous le félicitons d'avoir su voter comme le lui commandait sa conscience ; nous le blâmons de s'être tué quand il avait le devoir de parler.

UN MAIRE DE M. DE MARCÈRE.

M. le ministre de l'intérieur vient de donner la première magistrature de Perpignan à M. Testory. Or, veut-on savoir quelles sont les opinions religieuses de ce maire républicain ? Qu'on lise l'extrait suivant d'un rapport que M. Testory adressait, en 1874, à ses collègues du conseil municipal :

«... Permettez-moi, comme membre de la commission, d'ajouter quelques considérations personnelles qui n'ont trait qu'aux méthodes d'enseignement suivies précédemment, comparées à celle que l'on suit actuellement.

» Voici le titre des livres qui servaient dans les écoles congréganistes : le catéchisme, l'évangile, les litanies, l'histoire sainte.

» Outre cela, tous les murs de nos écoles sont encore placardés de crucifix, de mauvais dessins représentant les scènes de l'ancien Testament, et par des tableaux imprimés, renfermant des sentences et maximes religieuses à l'usage des corporations religieuses. Ajoutez à cela les messes, les confessions et autres pratiques piétistes. C'est là tout un système d'éducation (???)

» Il était temps de mettre un terme à toutes ces manœuvres abêtissantes, et notre œuvre de régénération ne fait que commencer ; nous payons aujourd'hui très-cher le prix de bien des fautes commises par nos adversaires ; l'anéantissement de l'instruction publique fut une de ces fautes ; il nous faut relever le moral du peuple par une éducation forte et sérieuse.

» C'est à nous, représentants de la cité, qu'incombe le devoir de veiller à l'éducation de la jeunesse, et en débutant dans cette tâche, rejetons tout d'abord ce bagage d'instruction clérical. Remplaçons ce culte idolâtre renouveau du paganisme par de bons livres d'analyse, d'histoire nationale, des notions sur le droit public et la morale universelle.

» Je propose à la commission municipale d'autoriser le maire à faire enlever des diverses classes de nos écoles les traces de l'ancien enseignement congréganiste. »

Il est permis de croire qu'avant de soumettre à la signature du maréchal le décret qui instituait M. Testory, maire de Perpignan, M. de Marcère n'a pas signalé à M. de Mac-Mahon le morceau de littérature qui précède.

LE SEDAN DES OPPORTUNISTES.

Sous ce titre, les Droits de l'Homme disent assez bien leur fait aux Gambettistes. Nous extrayons de cet article les passages suivants :

«... Il y a trois mois, ils étaient à la frontière ; de monts en monts, de plaines en plaines, de capitulations en capitulations, ils ont conquis tant de pays, que les voilà accumulés à deux pas de leur Sedan ; ils sont absolument cernés ; eux-mêmes conviennent qu'il n'y a rien à faire ; c'est même l'unique objection qu'ils font à nos reproches. Leur position est superbe ; seulement ils voudraient bien en sortir et ne le peuvent plus ; leurs adversaires occupent les hauteurs ; on ne passe pas par là, c'est le Sénat ; on ne passe pas par ici, c'est le ministère ; ne vous tournez point de ce côté, c'est le spectre, c'est le pouvoir exécutif mystérieux ; ici, conflit ; plus loin, coup d'Etat ; le péril est partout ; aussi ne bougent-ils point ; ils tremblent dans leur peau et, ramassés dans un paquet confus, considérant autour d'eux leurs lois brisées, leurs intentions en marmelade, leurs projets coupés en quatre, ils ne murmurent plus que faiblement, l'oreille attentive au moindre bruit :

« — C'est prodigieux ; nous occupons cependant une bonne position.

» Il nous serait, à nous, bien aisé de triompher, car tout ce qui arrive nous l'avions prédit. On nous appelait alors oiseaux de malheur ; et nous avions le sort de Cassandre, qui est celui de tous les vrais prophètes, et qui est de n'être point cru. Aujourd'hui, on ne nous accuse plus ; on s'aperçoit que nous avons raison, on s'humilie même quelque peu ; un jour viendra où l'on fera amende honorable et, comme d'ordinaire, il sera trop tard, l'homme ne reconnaissant ses fautes que lorsqu'il ne peut plus les réparer.

» Les trois semaines de patience annoncées par M. Gambetta paraissent se prolonger indéfiniment ; elles deviendront des mois, elles deviendront des années, et ceci ne serait rien si elles ne marchaient en arrière. Mais, s'il est cruel d'attendre sa belle, il est bien autrement dur de la fuir.

» Or, le moyen de la voir venir n'est pas de courir de toutes ses forces dans une direction opposée. Il n'est, a dit Rabelais, pire mal de dents que lorsque les chiens vous tiennent aux jambes ; et, si la tortue de la fable atteint le but avant le lièvre, je ne sache pas que ce soit en lui tournant le dos.

» Quand l'autre Assemblée existait, on nous disait que nous verrions merveille avec celle-ci : voici maintenant qu'on nous déclare qu'il faut attendre la prochaine. Le peuple commence à comprendre qu'à la prochaine on lui en dira tout autant.

» Nos prévisions se sont accomplies à la lettre. Je me trompe, elles ont été dépassées. Nous avions annoncé zéro et l'on nous donne un peu moins. Mais nous n'en sommes pas plus fiers. »

La Nouvelle Presse libre de Vienne parle d'une convention secrète entre la Turquie et la Roumanie. Cette dernière aurait promis sa neutralité à condition que la première renonce au tribut annuel et accorde au prince Charles le droit de frapper monnaie à son effigie.

La France croit savoir que M. le duc De-cazes, ministre des affaires étrangères et député de Paris, va poser sa candidature au Sénat, en remplacement de M. Casimir Périer. Ce serait aller au devant d'un échec d'autant plus certain que le centre gauche persiste à porter une seconde fois M. Renouard.

La Gazette d'Augsbourg annonce que les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg ont communiqué aux grandes puissances le résultat des conférences de Reichstadt.

L'Indépendant de la Sarthe annonce qu'un certain nombre de personnes, appartenant aux différentes fractions du parti conservateur du département de la Mayenne, ont offert la candidature sénatoriale à M. Boullier de Branche, maire de Mayenne, ancien député.

M. Boullier de Branche a accepté.

Judi ont comparu, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, douze individus arrêtés à Saint-Aubert, le jeudi 5 juillet, pour tapage nocturne, cris séditieux, bris de clôtures et insultes aux gendarmes.

M. le substitut de la République a établi la part de culpabilité qui revenait à chaque inculpé.

Puis, le tribunal, après s'être retiré dans la salle des délibérations, a rendu le jugement dont voici le résumé :

1° Guidez Augustin, à Saint-Aubert, 4 mois de prison, 50 fr. d'amende et 6 jours de prison pour bris de clôture et tapage nocturne.

2° Visse Cyrille, à Villers-en-Canchies, 6

mois de prison, 45 fr. d'amende et 5 jours de prison pour bris de clôture.

3° Dreumond David, à Saint-Aubert, 4 mois de prison pour rébellion en réunion.

4° Hétuin Cécile, femme Dreumond, leur fille, 5 jours de prison pour tapage nocturne.

5° Santière Augustine, 5 jours de prison et 45 fr. d'amende pour tapage nocturne.

6° Canonne Théodore, 13 mois de prison, 6 jours de prison et 5 fr. d'amende, bris de clôture, outrage envers l'autorité et tapage nocturne.

7° Haninot Léopold, 15 jours de prison et 50 fr. d'amende et 5 fr. pour outrage envers les agents et ivresse.

8° Hanino Elysa, 6 mois de prison, 5 jours et 44 fr. d'amende pour bris de clôture et tapage nocturne.

9° J.-B. Papin, à Saint-Aubert, 8 mois et 6 jours de prison et 45 fr. d'amende, pour bris de clôture et tapage nocturne.

10° Cécile Richer, à Gaubert, 6 jours de prison et 45 fr. d'amende pour outrage envers les agents.

Théophile Robin, surveillant au chemin de fer du Nord, étranger à la localité, acquitté.

Etranger.

Événements d'Orient.

Le Times publie les dépêches suivantes : Vienne, 14 juillet. — Les nouvelles du théâtre de la guerre sont toujours contradictoires. Le seul fait qui n'ait pas été contredit est que les Serbes ont réussi à chasser les Turcs de la dernière des positions qu'ils occupaient sur le territoire de la Serbie, de Mah-Zwornik. La portion de la forteresse de Zwornik située sur la rive droite ou septentrionale de la Drina fut attaquée le 10 courant par une colonne détachée du corps d'Alimpics, et enfin, après plusieurs heures de combat, les Turcs furent obligés de repasser le pont et de se retirer dans le grand Zwornik.

Berlin, 14 juillet. — La nouvelle circule ce soir ici comme provenant d'une agence télégraphique que les Monténégrins ont opéré leur jonction avec les forces serbes de la Drina à Vishegrad.

La nouvelle d'une tentative de médiation austro-allemande entre la Russie et l'Angleterre est confirmée.

Dépêche du Morning Post :

Berlin, 14 juillet. — Les bruits du rapprochement de l'Angleterre avec les puissances du Nord sont confirmés, et il n'existe plus de différences d'opinion entre elles, maintenant que la politique de non-intervention est adoptée.

Dépêche du Daily News :

Belgrade, vendredi soir. — Hier, un détachement serbe a délogé d'une position retranchée près de Bely-Izvar les troupes turques arrivées récemment de Constantinople. Les Serbes se sont emparés de Florentine où ils ont trouvé une grande quantité de munitions.

lui-même ; il parut embarrassé ; mais, après avoir hésité quelques instants :

— Si ce n'est Pierre Henri, ce sera quelque autre, dit-il comme s'il se parlait à lui-même ; j'aime encore mieux avoir affaire à une connaissance qu'à un étranger.

Il m'engagea donc à accepter, mais en me conseillant de ne point me tourmenter outre mesure, de laisser les choses suivre leur cours, et, dans tous les cas, de ne rien faire sans l'avertir.

J'entrai aussitôt en fonctions.

Les exploitations me parurent en excellent train, bien montées et vivement conduites.

En voyant l'organisation de l'affaire, je ne pouvais comprendre qu'elle n'eût point donné de résultats plus satisfaisants. La curiosité m'engagea d'abord à en chercher la cause, puis la probité m'obligea à poursuivre.

Dès les premiers examens, j'avais reconnu des détournements considérables. Je réussis à en dresser la liste et à en apprécier la valeur : ils montaient à une somme d'environ vingt mille francs !

Tourmenté de ma triste découverte, j'allai voir M. Dupré, à qui je la communiquai.

Au premier mot, il fit une exclamation : je crus qu'il doutait, et je lui mis sous les yeux toutes les preuves.

Quand j'eus achevé, il me demanda si j'avais quelque soupçon sur les personnes. Je répondis que

je n'en avais aucun, la chose s'étant passée avant mon entrée dans l'affaire.

— Alors, n'en parle à qui que ce soit au monde ! dit-il vivement ; fais comme si tu ignorais tout ; rappelle-toi que tu n'as rien vu.

Je levai les yeux, stupéfait. Il était très-pâle, et ses mains tremblaient. Un affreux trait de lumière me traversa l'esprit ; je reculai en le regardant. Il porta un poing à son front avec désespoir... Je ne pus retenir un cri.

— Tais-toi, malheureux ! reprit-il d'un ton qui me fit peur. Ce n'est qu'une irrégularité momentanée... mes affaires se rétabliront, et je dédommagerai les intéressés... Mais songe que la moindre indiscretion peut me perdre !

Il m'expliqua alors longuement les embarras dans lesquels il s'était trouvé, me développa tous ses plans, et me fit la liste de ses ressources. Je l'écoutais, mais sans entendre ; j'étais atterré. Je ne repris ma présence d'esprit que lorsqu'il me demanda de continuer à ne point regarder pendant quelques semaines. Le sentiment de ma responsabilité me revint alors tout entier, et je compris enfin ce que ma situation avait d'affreux.

— Excusez-moi, repris-je en balbutiant ; je puis n'avoir rien vu de ce qui était confié à d'autres, mais non pas de ce qui a été mis sous ma garde ; à partir d'aujourd'hui, j'abandonne ma place de surveillant.

— Pour qu'on m'en donne un autre qui pourra faire les mêmes découvertes et qui me tiendra à sa merci ! s'écria l'architecte amèrement ; j'espérais vous trouver plus de complaisance, Pierre Henri, et surtout plus de mémoire !...

— Ah ! ne croyez pas que j'aie rien oublié, monsieur ! m'écriai-je, remué jusqu'au fond du cœur ; je sais que je vous dois tout, et ce que j'ai vous appartient...

Il fit un mouvement.

— Ne prenez pas ce que je dis pour des mots, ajoutai-je plus fort ; en réunissant mes ressources, je puis avoir dans quelques jours onze mille francs. Au nom de Dieu ! prenez-les, tâchez de vous procurer le reste, et acquittez-vous !

J'avais les mains jointes, et malgré moi je pleurais... M. Dupré resta quelque temps sans répondre ; lui-même était très-agité. Enfin il me dit avec abattement :

— C'est impossible... Je vous remercie, Pierre Henri, mais il est trop tard ; je vous ruinerais sans me sauver. Vous ne pouvez savoir tout...

Il s'arrêta. Je n'osais le regarder, et je ne pouvais parler ; il reprit, après un silence :

— Faites ce que vous voulez... donnez votre démission... Tout ce que je vous demande, c'est le silence sur ce que vous n'auriez point dû connaître.

Je le lui promis ; il me congédia d'un geste, et je

sortis tout hors de moi.

Ce fut environ un mois plus tard que l'on me proposa la grande entreprise qui devait me conduire en Bourgogne. Ce qui venait de se passer avec M. Dupré me décida à accepter. Sa vue me rendait malheureux, et le secret dont j'étais dépositaire me faisait trembler ; en m'éloignant, il me sembla que je le laissais derrière moi.

Malheureusement, d'autres devaient le connaître : j'appris peu après que tout avait été découvert, et que, pour échapper au déshonneur, mon ancien patron avait dû se donner la mort !

(La suite au prochain numéro.)

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche prochain, 23 juillet, à 7 heures 1/2, au Champ-de-Foire, la musique des sapeurs-pompiers exécutera les morceaux suivants :

- 1° Jupiter, allegro militaire. TILLIARD.
- 2° Nella, marche. ROSE.
- 3° Thème de Rode. GONNARD.
- 4° Mosaïque sur Faust. SCHILLER.
- 5° Valse avec introduction.
- 6° Retraite aux flambeaux.

Le Chef de musique,

HALBERT.

L'armée serbe de la Drina a achevé jeudi les travaux de fortification à Rocha. Les communications avec la Save, par où les Turcs recevaient leurs approvisionnements, sont coupées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la première victime que la Loire fait cette année, à Saumur, depuis l'ouverture de la saison des bains.

Hier soir, vers 5 heures, un jeune garçon de 9 ans, Armand Haridel, s'est noyé dans la Loire au lieu dit le Bout-du-Monde, sur les Ponts. Cependant, ce jeune enfant croyait avoir pied, et tout à coup il a disparu dans une excavation de 5 mètres de profondeur.

MM. Charles Mayet et Elie Ploquin, qui se trouvaient sur les lieux, ont plongé à plusieurs reprises, et, après un quart d'heure de recherches, l'ont ramené à terre, mais il n'était plus temps. Malgré les soins qu'il lui ont été donnés par M. Guénault, négoceur, et plusieurs autres personnes, il n'a pu être rappelé à la vie. Le médecin qui a été appelé n'a pu que constater le décès.

Par décret du Président de la République, sont nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Rennes, M. Delise, procureur général près la cour de Besançon, en remplacement de M. Duchastelier, qui conserve, sur sa demande, les fonctions de procureur général à Angers.

Procureur général près la cour d'appel de Besançon, M. Serré, procureur général nommé près la cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Delise, qui est nommé procureur général à Rennes.

D'après ce décret, M. J. Duchastelier reste procureur général à Angers.

Nous applaudissons, dit l'Union de l'Ouest, à cette mesure, qui laisse à la tête du parquet un magistrat honorable et respecté, dont l'impartialité ne s'est jamais démentie et qui, même dans la lutte des partis politiques, sait ne s'inspirer que de la loi du devoir.

M. Raimboux, chef des gares d'Angers, vient d'être nommé chef de gare à La Rochelle.

M. Raimboux jouissait des sympathies générales, et il laissera à Angers les plus vifs regrets.

Dimanche prochain, 23 juillet, à 4 heures précises, des régates, courses à l'aviron et à la voile, auront lieu à Angers sur la Maine, bassin de Reculée, sous les auspices de la ville d'Angers et du Yacht-Club de France, avec le concours de la musique du 32^e de ligne.

La Patriote annonce que deux jeunes gens se sont noyés dimanche dans la Loire, vis-à-vis de Savennières.

Poitiers. — Il ne se passe malheureusement pas de saison sans que le Clain ne fasse quelque victime. Dimanche encore, deux jeunes gens, dont l'un demeurait à Bel-Air, et l'autre à la Roche, séduits par la fraîcheur de l'eau, étaient allés se baigner près de Moulin-Apparent.

Tous les deux, Jean Barraud et François Méry, étaient très-bons nageurs, et rien n'aurait pu faire présumer le funeste accident dont ils ont été les victimes.

Ils s'étaient jetés résolument à l'eau vers six heures du soir, mais l'un des deux jeunes gens, Méry, se plaignait, en revenant à la surface, d'une crampe à la jambe et à l'épaule qui paralysait ses mouvements.

Son camarade Barraud voulut aussitôt lui porter secours ; mais Méry, sentant ses forces l'abandonner, se cramponna au cou de celui qui voulait le sauver et l'entraîna avec lui au fond de l'eau dont on ne devait plus retirer, hélas ! que deux cadavres.

Ils étaient âgés l'un de 21 ans et l'autre de 22 ans. On devine la douleur des parents de se voir ainsi ravir leurs enfants à la fleur de l'âge, après les avoir quittés pleins de vie et de santé.

(Journal de la Vienne.)

LA GRÈVE DES MENUISIERS A ANGERS. (Suite et fin.)
On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :
« D'après les renseignements qui nous

sont fournis par un patron menuisier, il y a évidemment malentendu entre les patrons et les ouvriers en grève.

« Ces derniers nous ont dit — par leurs délégués — que le prix moyen de la journée était de 3 fr. et qu'ils demandaient à ce qu'il soit porté à 3 fr. 60 ou 3 fr. 75. Un patron menuisier vient nous affirmer et offre au besoin de prouver par ses livres que le prix moyen de la journée est de 3 fr. 75, que l'augmentation accordée le 26 juin par les patrons peut s'élever de 50 à 75 c. par jour et portera certainement le prix moyen de la journée à 4 fr. 25 ou 4 fr. 50.

« De plus, par les livres de tous les patrons d'Angers, il serait facile de prouver que le prix de la journée pour de bons ouvriers revient souvent à 5 fr., et même pour la pose des planchers et parquets peut s'élever à 7 et 8 fr. ; dans certains travaux, il monte parfois à 10 fr.

« Quant à la diminution pour les parquets, elle n'est que fictive et dépend uniquement d'un changement dans la largeur des bois employés.

« De plus, pour les travaux d'assemblage, l'augmentation accordée est non de 10 centimes, mais de 30 ; les ouvriers en réclament non pas 20, mais 40. Enfin, le travail à grand cadre a été augmenté de 4 fr. 40 par mètre carré.

« Dans ces conditions, et la véracité des affirmations étant admise des deux parts, il y a évidemment un malentendu qui doit disparaître après explications.

« Un peu de bonne volonté et l'entente sera facile, surtout si l'on veut comprendre que les patrons ont presque tous en cours d'exécution de grands travaux, entrepris à forfait, et qui d'avantageux deviennent onéreux par suite de l'augmentation subite et imprévue de la main-d'œuvre.

« Samedi dernier nous avons exposé les faits tels qu'une délégation des ouvriers est venue nous prier de le faire ; ce matin, nous les exposons tels qu'un patron nous le demande.

« Nous avons ainsi prouvé — en enregistrant tour à tour le pour et le contre — que les colonnes du Journal de Maine-et-Loire étaient ouvertes à la défense de tous les intérêts ; notre rôle est terminé, et nous n'avons plus qu'à faire des vœux pour l'heureux accord des deux parties et la fin de la grève.
Edgard GRANGE. »

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 16 juillet 1876.
Versements de 194 déposants (77 nouveaux), 21,733 fr. » c.
Remboursements, 6,192 fr. 78 c.

ABATTOIR.
ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 17 juin au 14 juillet.

N° D'ORDRE	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual. et médailles	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. et médailles	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. et médailles	1 ^{er} qual.	2 ^e qual. et médailles	
1	Blémond	4	1	25	1	12	37	35	68	3
2	Tessier	1	1	11	1	14	52	20	52	1
3	Touche	1	1	11	1	2	13	1	21	1
4	Bertraud	1	1	1	1	1	3	3	3	3
5	Gobiet	1	1	1	1	1	9	1	7	1
6	V. Renard	1	1	1	1	7	20	14	22	1
7	Boutin	1	1	18	1	12	68	33	65	1
8	Loigie	1	1	2	1	3	14	3	14	1
9	Pronteau	1	1	3	1	13	47	10	30	1
10	Chalot	1	1	4	2	3	42	24	57	1
11	Pallu	1	1	1	1	1	44	6	31	3
12	Groleau	1	1	1	1	1	19	1	21	3
PORCS.										
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.							
1	Dutoir	1	1							
2	Baudoin	1	1							
3	Baudoin-R.	1	1							
4	Brunet	1	1							
5	Vilgrain	1	1							
6	Sanson	1	1							
7	Sève	1	1							
8	Moreau	1	1							
9	Cornilleau	1	1							
10	Rousse	1	1							
11	Cupit	1	1							
12	Gobiet	1	1							
13	Beziau	1	1							

Faits divers.

Le 4^e août s'ouvrira l'Exposition de l'Union centrale des beaux-arts, au palais des Champs-Élysées ; elle se fermera le 24 novembre. Elle comprendra 3 groupes : ouvrages envoyés par les écoles de dessin de Paris et des départements ; œuvres d'art

exécutées en vue de la reproduction industrielle et produits modernes des industries d'art : architecture, sculpture monumentale, mobilier, tentures, métaux usuels, céramique, verrerie, émaux, étoffes, que sais-je encore ? L'art de la tapisserie sera représenté chronologiquement par de magnifiques produits de nos manufactures et de celles de l'étranger. On verra fonctionner deux métiers à haute et basse lisse, et l'on pourra se rendre compte du travail à l'aide duquel ont été obtenues les merveilles que l'on aura sous les yeux.

On lit dans le Charentais :
« Un affreux malheur vient de frapper cruellement une honorable famille habitant Angoulême et de jeter une profonde tristesse dans la société de notre ville.

« Jeudi, vers dix heures du matin, on préparait dans la maison de la rue Bassede-l' Arsenal, occupée par M. Delannoy, sous-intendant militaire, un encaustique destiné à cirer les appartements, lorsque l'essence de térébenthine placée à cet effet sur un réchaud fit subitement explosion.

« M^{me} Delannoy, voulant éviter que le feu ne se communiquât aux meubles, s'approcha vivement du réchaud pour retirer le vase contenant l'essence. Immédiatement elle fut environnée de flammes.

« Affolée de terreur, l'infortunée M^{me} Delannoy s'élança à l'étage inférieur en appelant au secours. Ces secours ne se firent pas attendre ; malheureusement ils devaient être inutiles contre la gravité des brûlures.

« Malgré les soins que lui prodiguèrent d'abord M. le docteur Morisson, du 24^e d'artillerie, puis les docteurs Bessette et Eyriau, M^{me} Delannoy expira à huit heures du soir, au milieu d'atroces souffrances.

« M^{me} Delannoy était âgée de trente-huit ans, elle laisse trois enfants, plongés aujourd'hui avec leur père dans une profonde désolation. »

On lit dans la Constitution d'Auxerre :
Il y a peu de jours, un Anglais, appartenant à l'une de ces familles colossalement riches qu'on ne trouve que de l'autre côté de la Manche, arrivait à Avallon avec « milady » et plusieurs domestiques.

Les commentaires ne tardèrent pas à marcher leur train. Voici l'histoire vraie : Lord ***, riche propriétaire du comté de Middlesex, qui s'était marié il y a quelques années, avait vu mourir successivement ses trois petits enfants.

Un quatrième enfant lui était né. Comment lui éviter le sort de ses frères ? Alors une idée lumineuse, une de ces idées pyramidales comme peuvent seuls en faire naître les brouillards de la Tamise, germa dans le cerveau du père. Il partit aussitôt pour la France, accompagné du nouveau-né et le déposa aux enfants assistés de la Seine. Puis il retourna à Londres, emportant seulement le numéro d'ordre sous lequel avait été inscrit l'enfant.

Notre Anglais original avait pensé, non à tort, que le régime de la campagne serait plus profitable à son héritier que l'éducation si recherchée et si attentive de la maison paternelle.

Au bout de cinq ans, les parents voulurent connaître le nom du village où avait été placé leur rejeton. Ils sont venus, ces jours derniers, lui rendre son véritable nom et l'ont ramené avec eux en Angleterre. L'air qu'il a respiré dans nos montagnes et la nourriture du Morvan en ont fait un solide gaillard.

Qui se serait jamais douté, en voyant ce moutard couvert de boue et se vautrant avec les canards dans la mare d'un village morvandau, qu'il siégerait à la Chambre haute d'Angleterre, et que peut-être il succéderait un jour, au Foreign-Office, à Pitt et à lord Palmerston !

CONFUSION D'UN SAVANT PRUSSIE.

La ville de Berlin, centre du monde civilisé, ainsi que le prétendent les Prussiens depuis leurs victoires de 1870, est en ce moment fort agitée par une aventure qui ne laisse pas d'être fort désagréable pour celui qui en a été le héros. Celui-là est un savant

prussien, le professeur Curtius, directeur du musée des antiques. Il paraît que cet antiquaire a cru faire un coup de maître en achetant pour 70,000 francs une collection de pierres gravées et de bijoux en or qui étaient, suivant lui, de provenance étrusque. Or, constatation faite, ces objets ne sont en aucune façon étrusques et ont été fabriqués récemment par un très-habile faussaire. La confusion du professeur Curtius est grande, mais l'antiquaire humilié ne veut pas avouer qu'il a pu se tromper, et fait les plus grands efforts pour prouver que son acquisition a toute l'authenticité désirable. Quoi qu'il en soit, les savants allemands sont unanimes à critiquer l'opération faite par le professeur Curtius dont la réputation d'archéologue aura à souffrir cruellement.

Les erreurs du genre de M. Curtius ne sont malheureusement pas rares. Sans chercher bien loin, nous pouvons citer l'achat par le gouvernement français, sous la présidence de M. Thiers, de fresques de la Magnolia attribuées à Raphaël, et qui n'ont jamais été touchées par le pinceau du Sanzio. Cependant il est juste de dire que l'erreur est moins grossière que celle du professeur prussien ; car si les fresques ne sont pas de Raphaël, elles sont au moins d'un de ses élèves et ont une valeur réelle.

Pour les articles non signés : P. GODER.

GOUVERNEMENT EGYPTIEN

Conversion de la Dette générale d'Égypte en obligations 7 0/0 de la Dette unifiée.
Jouissance du 15 juillet 1876.
(Décrets des 7 et 25 mai 1876.)

Paiement des coupons et fractions de coupons dus aux 7 et 15 juillet 1876 et des obligations des emprunts 1865-66 et 1868, désignées par le sort pour être remboursées à 500 francs, aux mêmes dates.

La conversion s'effectue par l'entremise du Comptoir d'escompte de Paris et de ses agences, en France et à l'étranger, désignés officiellement à cet effet dans le règlement de S. A. le Khédive, en date du 25 mai 1876.

NOTICE EXPLICATIVE.

DETTE FLOTTANTE.
Les porteurs de titres de la Dette flottante reçoivent des obligations 7 0/0 de la Dette unifiée pour le montant de leurs titres, majorés de 25 0/0, avec augmentation ou sous-déduction des intérêts à 7 0/0 l'an, selon que l'échéance des titres est antérieure ou postérieure au 15 juillet 1876.

DETTE CONSOLIDÉE.
Emprunts 7 0/0 du gouvernement Égyptien 1862-1868-1873. — Emprunt hypothécaire du Khédive 7 0/0 1870.

Les porteurs de ces emprunts reçoivent des obligations de la Dette unifiée pour une somme égale au montant de leurs titres ; Ils reçoivent, en outre, des fractions de coupons pour différences de jouissances, savoir :

L'emprunt 1862, une fraction de 13 fr. 04 c. représentant les intérêts à 7 0/0 du 1^{er} mars au 15 juillet.

L'emprunt 1870, une fraction de 10 06 pour les intérêts, du 1^{er} avril au 15 juillet.

L'emprunt 1873, une fraction de 8 72 pour les intérêts, du 15 avril au 15 juillet.

Le coupon de l'emprunt de 1868, arrivant à échéance le 15 juillet 1876, sera payé intégralement au moment du dépôt des titres pour l'échange.

Les obligations du même emprunt, sorties au tirage d'avril 1876, sont remboursées à 500 francs. Emprunt 7 0/0 du gouvernement Égyptien 1864, et emprunt 7 0/0 de la Daira 1865-66.

Les porteurs de ces emprunts reçoivent 100 obligations de la Dette unifiée pour 95 anciennes, et les fractions de coupons suivantes :

Emprunt 1864, 10 fr. 06 c. pour intérêts à 7 0/0, du 1^{er} avril au 15 juillet.

Emprunt 1865-66, 0 76 pour intérêts à 7 0/0, du 7 au 15 juillet.

Le coupon plein de 17 fr. 50, échu le 7 juillet 1876, sur ce dernier emprunt, est payé en sus, contre dépôt du titre pour l'échange.

En même temps, les obligations sorties au dernier tirage sont remboursées à 500 francs. Emprunt du gouvernement Égyptien 9 0/0 1867.

Par suite des deux majorations décrétées au profit de cet emprunt, les porteurs reçoivent 111,78 obligations de la Dette unifiée pour cent anciennes. Ils touchent, en outre, une fraction de coupon de 6 fr. 65 pour intérêts à 9 0/0, du 22 mai au 15 juillet.

NOTA. — Les opérations d'échange ainsi que le service des échéances des 7 et 15 juillet s'effectueront également aux guichets de la Société générale, 56, rue de Provence, à Paris.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

Les principaux personnages de la révolution de Constantinople : Midhat-Pacha, président du Conseil d'Etat, le grand vizir, les ministres de la guerre et des affaires étrangères ; le Tchekess Hussan-Bey, l'assassin des ministres ottomans ; enrôlement de Monténégriens dans les troupes serbes ; les baigneurs de mer de Boulogne à l'heure de la marée ; Salon de 1876 : grande médaille d'honneur : le Courage civil et la Charité, statues de M. Paul Dubois, destinées au tombeau du général de Lamoricière, à Nantes ; carte du théâtre de la guerre en Orient ; revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; Salonique : vue générale, le cimetière turc. — Rébus, problème d'échecs.

Dans ce numéro, l'Univers illustré continue la publication des Lettres à Louise, correspondance entièrement inédite de H. de Balzac. Toutes les personnes de goût voudront lire ces lettres de l'immortel auteur de la Comédie humaine, qui forment un petit roman plein de sentiment et d'esprit. — Disons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REBOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 15 Juillet.

Foin (l'h.) 77 k. 10	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité . 74	Huile de lin.	50	—
Seigle . . . 75	Graine tréfle	50	—
Orges . . . 65	— luzerne	50	—
Avoine bar.	Foin (h. bar.)	780	80
Fèves . . . 75	— Luzerne	780	75
Pois blancs.	Paille	780	70
— rouges.	Amandes	50	—
Graine de lin.	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza . . . 65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . 50	2 ^e	—	—
Huile de noix.	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à	80
Id.	2 ^e id.	à	50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à	40
Id.	2 ^e id.	à	35
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id.	2 ^e id.	à	40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	35
Id.	2 ^e id.	à	33
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	à	30
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzaï et environs, 1875		à	100
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	à	120
Id.	2 ^e id.	à	100
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à	80
Id.	2 ^e id.	à	75
Varrains, 1875		à	80
Varrains, 1875.		à	85
Bourgnell, 1875	1 ^{re} qualité	à	85
Id.	2 ^e id.	à	80
Id., 1874.	1 ^{re} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	70
Restigné		à	70
Chimon, 1875.	1 ^{re} id.	à	70
Id.	2 ^e id.	à	65
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à	65
Id.	2 ^e id.	à	60

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 —	9 — 7 —
		11 — 41 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 30 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	7 — 39 —
		11 — 18 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . . 68 60				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . 720				Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . 675			
4 1/2 % jouiss. septembre . . . 99 50				Crédit Mobilier . . . 145				Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . 530			
5 % jouiss. novembre . . . 106 95				Crédit foncier d'Autriche . . . 465				Société autrichienne, j. janv. . . 552 50			
Obligations du Trésor, t. payé. . . 482 50				Crédit foncier d'Autriche . . . 447 50				OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . 386				Charentes, 400 fr. p. j. août. . . 595				Orléans . . . 319 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . 495				Est, jouissance nov. . . 970				Paris-Lyon-Méditerranée . . . 317 50			
— 1865, 4 % . . . 509 50				Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . 757 80				Est . . . 315			
— 1869, 3 % . . . 370				Midi, jouissance juillet . . . 1235				Nord . . . 321			
— 1871, 3 % . . . 348 75				Orléans, jouissance juillet . . . 1015				Ouest . . . 319			
— 1875, 4 % . . . 484				Ouest, jouissance octobre . . . 650				Midi . . . 316 50			
Banque de France, j. juillet. . . 3600				Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . 1230				Deux-Charantes . . . 308			
Comptoir d'escompte, j. août. . . 670				Compagnie parisienne du Gaz. . . 14 50				Vendée . . . 260			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . 365				Société Immobilière, j. janv. . . 310				Canal de Suez . . . 527 50			
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . 330				C. gén. Transatlantique, j. juill. . . 310							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. . . 710											

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers ANGERS		Départs de Saumur vers TOURNAI	
3 heures 45 minutes du matin.	6 — 45 —	8 heures 20 minutes du matin.	9 — 41 —
9 — 1 —	1 — 37 —	12 — 38 —	4 — 44 —
4 — 10 — soir.	7 — 17 —	10 — 38 —	10 — 38 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à . . .

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, a.	1 45
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1 25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis	4 95
Dessus de lits, depuis	6 50
Jupons plissés, de	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis	1 45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés ; Mouchoirs baptiste, de	2 45 à 150 fr. la pièce.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Dimanche 23 juillet, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE MAISON

De construction récente,

Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, caves, greniers, servitudes, et jardin contenant 5 ares ; le tout sis au Pont-Fouchard, rue du Bourg-Neuf.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (289)

A LOUER

PRESENTEMENT, UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 17.

S'adresser à M. MESLET, ferblantier, rue de la Comédie. (286)

Etude de M^e VINCENT LE RAY, successeur de M^e CHEDEAU.

INTERDICTION.

D'un jugement par défaut du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du huit juillet présent mois, rendu au profit de M^{me} Marie Guillet, veuve de M. Edouard Fontaine, demeurant à Saumur, ledit jugement enregistré et signifié ;

Contre : M. Auguste Guillet, propriétaire, domicilié à Saumur, résidant actuellement à l'Hospice des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire ;

Il appert : Que ledit sieur Auguste Guillet a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens, et que ledit M^e Le Ray occupait pour M^{me} veuve Fontaine sur sa demande.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions de la loi. Saumur, le 17 juillet 1876. (344) V. LE RAY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 23 juillet 1876, à l'heure de midi,

Pour trois, six ou neuf années, du 1^{er} septembre 1876,

LA CHASSE

SUR LA TERRE DE POCÉ

Commune de Distré, Superficie : 63 hectares.

ET SUR LA TERRE DE LA BELORDERIE

Communes de Verrie, Trèves et Gemmes, Superficie : 203 hectares.

La terre de la Belorderie comprendra une maison avec servitudes, sise à Milly, pouvant servir de rendez-vous de chasse.

Communications faciles. S'adresser, pour visiter, aux gardes particuliers, MM. Gustin NAO, à Roumarson, HUBERT, à Milly, et à M^e MÉHOUS, dépositaire du cahier des charges. (290)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Decourt, négociant.

Vastes magasins. S'adresser à M^{me} SIMON, rue de la Grise, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

En totalité ou par parties, Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers

écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, demande un principal clerc capable.

LA FORTUNE,

journal hebdomadaire, directeur des charbonnages et de la métallurgie. Parait tous les dimanches en 16 pages. LISTE DE TOUTES LES TIRAGES. 3, r. d'Amboise-Richelieu.

DOCTOR IN ABSSENTIA

Les personnes désireuses d'être sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, en médecine, sciences, en lettres, théologie ou philosophie, en droit en musique, peuvent s'adresser à M^e Médecin, rue du Roi, 46, à Londres (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de 10 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, Imprimerie P. GODET.